

- NELSON, Cie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la—: (*Voir* Manitoba.)
- NELSON À FORT-SHEPPARD, Cie du chemin de fer de—: Pétition demandant l'autorisation de construire une ligne de télégraphe et de téléphone le long de sa ligne, 40. Rapportée, 73.
- Bill reçu et lu 1re fois, 70. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 79. Rapporté, 90. Lu 3e fois et passé, 95. S.R., 202. Chap. 29.
- NEW-WESTMINSTER, Salle d'exercices de—: Interpellation au sujet de l'entretien d'une—, 94.
- NIPISSINGUE À LA BAIE DE JAMES, Cie du chemin de fer de—: Pétition demandant modification de sa charte, 20. Rapportée, 51.
- Bill reçu et lu 1re fois, 71. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, 80. Rapporté 89. Lu 3e fois et passé, 94. S.R., 202. Chap. 30.
- NORD-OUEST: Pétition de la Haute Cour de l'ordre indépendant des Forestiers (*Voir* Forestiers) Rapport du commissaire de la police à cheval du—, 137. Rapport supplémentaire, 171.
- “ Acte modifiant l'Acte concernant la représentation des Territoires du—au Sénat du Canada:
- Bill présenté et lu 1re fois, 164. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 168. En comité, 172. Rapporté, lu 3e fois et passé, 172.
- NOUVEAU-BRUNSWICK, Délinquantes dans le—. (*Voir* Délinquantes.)
- NOUVELLE-ECOSSE: Pétition de la Haute Cour de l'ordre indépendant des Forestiers (*Voir* Forestiers.)
- O'BRIEN, L'hon. James—: Nommé sénateur, 15. Présente son bref, 18. Prête serment, 19. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 19.
- ONTARIO: Pétition de la Haute Cour de l'Ordre Indépendant des Forestiers. (*Voir* Forestiers.)
- Société de construction et C<sup>ies</sup> de prêt et d'épargne opérant dans—. (*Voir* Construction.)
- ONTARIO-SUD, Chemin de fer du Pacifique et d'—. (*Voir* Pacifique.)
- ORDRES EN CONSEIL: Au sujet des licences accordées aux navires de pêche des Etats-Unis, 41.
- Au sujet des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, 41.
- Conformément à l'Acte des terres fédérales, 42.
- Au sujet de l'inspection et de l'isolement du bétail des Etats-Unis qui traverse le Canada. 175.